

COUR SUPÉRIEURE

(En matière de faillite et d'insolvabilité)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE BEAUHARNOIS

N° 760-11-003910-078

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION DE :

LES ABATTOIRS ZÉNON BILLETTE INC.

Débitrice / Requérante

et

RSM RICHTER INC., ès qualités de syndic à l'avis d'intention de faire une proposition de Les Abattoirs Zénon Billette Inc.

Syndic

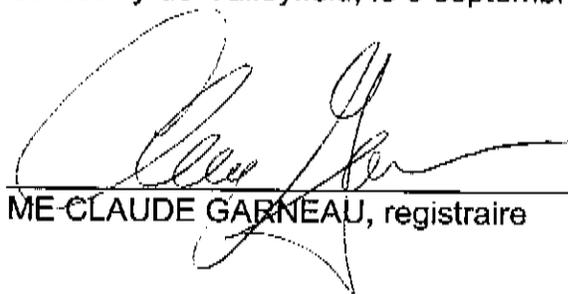
ORDONNANCE

- [1] **LE REGISTRAIRE**, après avoir pris connaissance de la Requête pour une première prorogation de délai afin de déposer une proposition en vertu du paragraphe 50.4(9) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* de la Débitrice-Requérante, Les Abattoirs Zénon Billette Inc., de l'affidavit de André Tremblay daté du 4 septembre 2007, des pièces et des représentations des procureurs de la Débitrice;
- [2] **POUR CES MOTIFS :**
- [3] **ABRÈGE** tout délai de signification, de présentation et de production de la présente requête;
- [4] **PROROGE** le délai afin que la Débitrice, Les Abattoirs Zénon Billette Inc., dépose sa proposition le 19 octobre 2007;
- [5] **ORDONNE** l'exécution provisoire nonobstant appel;

- 2 -

[6] **LE TOUT** sans frais.

Salaberry-de-Valleyfield, le 5 septembre 2007



ME CLAUDE GARNEAU, registraire